

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	11 janvier 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	Catherine AZEDE, Sylvia SERMANSON, CLAUDIA RABOTEUR,		
	Messieurs Jean DARTRON, Teddy FLEREAU, Mickael MERABLI, Philippe MAQUIABA, Gérard PINSON, Victoire RAMLALL, Rodrigue SAINT-VAL, Thierry COLOMBO, Jocelyn. MARTIAL, Yohan SELBONNE, Éric NESTAR, Bruno EDOM, Jean-Charles ALCOOL		
Excusés	Lucien GALVANI, Guy MANETTE, Stéphane ZAMORE,		
Absents	Elain ELI, Éric NESTAR, Gérard PINSON, Philippe MAQUIABA		
Invités	Messieurs : S. ZABEAU (Président CRA), Mikael ADENET (Expert-comptable), Teddy FISTON (comptable collaborateur)		

1. Ouverture de la séance à 19h04

Après avoir constaté l'atteinte du quorum, Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue (CDL) et passe la parole au Secrétaire Général Adjoint (SGA) Teddy FLEREAU pour la lecture de l'ordre du jour.

Le SGA T. FLEREAU remercie le Président et annonce les points de l'ordre du jour :

1^{er} POINT : Présentation des comptes arrêtés au 30 juin 2023

La parole est donnée Mikael ADENET, expert-comptable / Associé du cabinet ACTIVE EXPERTS pour la présentation des comptes 2022/23.

Après avoir remercié le Président et l'ensemble du CDL, l'expert comptable présente les grands indicateurs de l'activité de la Ligue ainsi que les grandes masses bilantielles.

Il en ressort que la forte hausse des produits d'exploitation portés par des subventions exceptionnelles permet d'assurer un résultat net positif sur l'exercice. Cependant, l'expert-comptable insiste sur la dégradation de la trésorerie nette en raison des créances qui ne sont pas recouvrées.

La Ligue devra opérer des choix dans ses activités, notamment concernant les sélections dès cette saison.

Il note que si des chantiers de rationalisation de certains process internes ont été réalisés, il y a encore de nombreux éléments de contrôle interne qui doivent être mis en place.

La présentation du bilan en grande masse fait également apparaître le poids trop important des créances, ce qui pénalise lourdement la Ligue.

Le Président remercie l'expert-comptable pour sa présentation et donne la parole aux membres du CDL. Après échanges et débats, les comptes 2022/23 sont arrêtés tels que présentés à l'unanimité des membres présents.

Le CDL donne mandat au Secrétaire Général pour convoquer l'Assemblée Générale .

Le Président remercie à nouveau l'expert-comptable pour ses travaux et donne lecture du courrier du commissaire aux comptes (L823-16) adressé au CDL.

Le CDL remercie le Président et prend acte du courrier.



2^{ème} POINT : Questions divers

Le Président indique au CDL que le mandat du cabinet DIAKOK en qualité de commissaire aux comptes arrive à son terme et propose d'en soumettre le renouvellement à l'Assemblée Générale.

Le CDL donne son accord à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le Président



Président
Jean DARTRON

Le Secrétaire Général



Lucien GALVANI
Secrétaire Général

Pasyonéman ten nou !